



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
26.12.2012 Bulletin 2012/52

(51) Int Cl.:
A45C 11/34 (2006.01) B65D 85/28 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **12171155.0**

(22) Date de dépôt: **07.06.2012**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(30) Priorité: **21.06.2011 FR 1155426**

(71) Demandeur: **MAPED**
74370 Argonay (FR)

(72) Inventeurs:
• **Legac, Hélène**
74950 Scionzier (FR)
• **Racamier, Daniel**
74330 La Balme de Sillingy (FR)

(74) Mandataire: **Chevalier, Renaud Philippe et al**
Cabinet Germain & Maureau
BP 6153
69466 Lyon Cedex 06 (FR)

(54) **Boîte pour instruments d'écriture, en particulier pour crayons de couleur**

(57) La boîte comprend un fond (2) de forme générale rectangulaire, recevant les instruments d'écriture disposés parallèlement, et un couvercle relié par une charnière à un côté du fond. Sur un côté du fond (2) est monté pivotant un levier-chevalet (4), qui comprend extérieurement une languette d'appui (12) et intérieure-

ment une palette (13) avec des moyens de positionnement (15) pour les instruments d'écriture. L'actionnement de la languette d'appui (12) déplace la palette (13) entre une position abaissée contre le fond (2) et une position relevée. Cette boîte peut contenir des crayons de couleur ou d'autres instruments de coloriage.

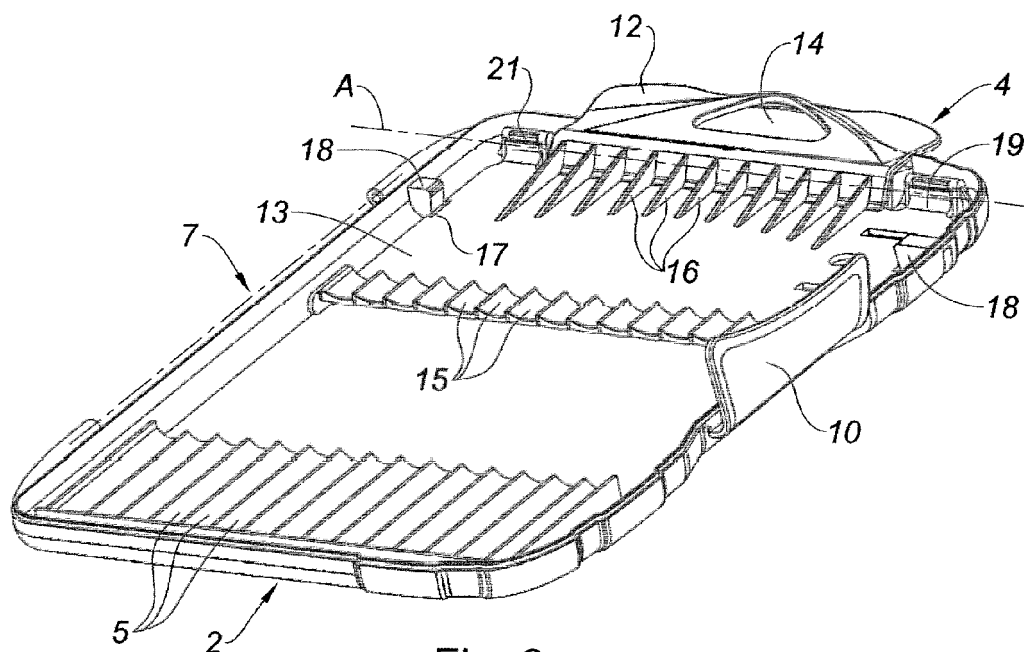


Fig. 3

Description

[0001] La présente invention concerne une boîte pour instruments d'écriture, en particulier pour crayons de couleur ou autres instruments de coloriage analogues tels que stylos « feutre », crayon « cire », etc.

[0002] Dans le domaine de l'emballage de tels instruments d'écriture, il est habituellement proposé un emballage groupé d'instruments, qui offre à l'utilisateur une palette de couleurs, les instruments d'écriture étant par exemple groupés par douze, par vingt-quatre ou même par trente-six.

[0003] Les emballages actuellement proposés pour ces instruments d'écriture peuvent être soit des emballages adaptés pour le transport et la mise en vente, soit des emballages adaptés pour le transport et la mise en vente mais aussi pour le rangement par l'utilisateur final.

[0004] Les emballages de la première catégorie ne sont pas durables dans le temps. La plupart de ces emballages sont des emballages en carton ou des pochettes en matière plastique en film soudée ou encore des emballages de type « blister ».

[0005] Les emballages de la seconde catégorie sont durables et adaptés pour le rangement des instruments d'écriture dans une disposition parallèle, pendant toute la durée de vie de ces instruments. De tels emballages sont plus rigides, étant habituellement réalisés en métal ou en matière plastique injectée.

[0006] L'invention se rapporte plus particulièrement à cette seconde catégorie d'emballages.

[0007] Dans cette seconde catégorie d'emballages pour instruments d'écriture, il existe principalement des contenants du genre boîte ou étui, de forme générale rectangulaire.

[0008] Une boîte comporte un fond et un couvercle, relié par une charnière à un côté du fond. Le couvercle est maintenu en position fermée sur le fond par un clip, situé sur le côté opposé à la charnière. Lorsque l'utilisateur dégage le clip, le couvercle peut pivoter autour de la charnière, laquelle permet habituellement une rotation de 180° du couvercle par rapport au fond. Un tel système d'ouverture offre une bonne visibilité sur tous les instruments d'écriture, tous ces instruments d'écriture étant disposés parallèlement sur un seul et même plan horizontal. Toutefois, les instruments d'écriture restent disposés sur le fond de la boîte et la sélection de ces instruments d'écriture est malaisée.

[0009] Un étui comporte habituellement deux parties, à savoir une partie basse et une partie haute amovible, qui vient coiffer le sommet de la partie basse. Ainsi, la partie haute peut être retirée entièrement pour dégager le sommet de la partie basse et l'une des extrémités des instruments d'écriture rangés dans l'étui, ce qui facilite la préhension manuelle desdits instruments d'écriture. Toutefois les instruments d'écriture se trouvent disposés sur plusieurs rangées superposées à l'intérieur de l'étui, ce qui restreint la visibilité sur ces instruments d'écriture. Cette visibilité est déjà amoindrie du fait que la partie

basse de l'étui masque les instruments d'écriture sur une fraction importante de leur longueur, ou même sur toute leur longueur si ces instruments d'écriture se trouvent raccourcis après une certaine utilisation (cas des crayons).

[0010] Un autre inconvénient des étuis est que ceux-ci exigent de la part de l'utilisateur un geste plus précis et plus compliqué pour ranger les instruments d'écriture, car l'utilisateur doit enfiler l'instrument d'écriture dans la partie basse de l'étui, en trouvant un emplacement libre entre les autres instruments d'écriture déjà rangés, cet inconvénient étant particulièrement sensible dans le cas où l'utilisateur est un enfant en bas âge.

[0011] Une contrainte supplémentaire, s'imposant à tous les emballages ici considérés, résulte de la présentation habituelle sur des broches de suspension, dans les lieux de vente, ce qui nécessite de pouvoir enfiler l'emballage sur la broche et par conséquent de prévoir un trou de suspension sur l'emballage.

[0012] La plupart des boîtes et étuis actuels conservent des conceptions très simples, qui n'apportent pas de remèdes aux inconvénients précédemment indiqués. Quelques propositions ont toutefois déjà tenté d'améliorer ces boîtes ou étuis.

[0013] L'une de ces propositions, décrite dans le document de brevet EP 1584257 A2, combine un emballage de type blister et un système d'ouverture par pivotement. Ainsi, l'emballage comporte une carte avec un trou de suspension, et une coque thermoformée en deux parties, avec une partie basse fixe solidaire de la carte et une partie haute articulée, pouvant être ouverte par pivotement ou rabattue contre la carte pour la fermeture de l'emballage. Une telle réalisation permet l'incorporation aisée de trou de suspension, mais elle conserve les inconvénients des emballages du type étui. De plus, sa durée de vie est limitée en raison de sa confection par scellage.

[0014] Une autre proposition, résultant du document de brevet EP 0823227 A2, consiste en un emballage pouvant être transparent, réalisé par thermoformage et comportant un trou de suspension, qui possède l'apparence d'une boîte mais s'apparente aussi à un étui par son rabat supérieur pivotant. Cet emballage a l'avantage de présenter tous les instruments d'écriture sur un seul et même plan, et de permettre une visibilité totale sur les instruments d'écriture s'il est réalisé en une matière transparente. Toutefois, un tel emballage cumule des inconvénients d'un étui qui demande d'enfiler un instrument d'écriture lors de son rangement, et d'une boîte dans laquelle les instruments d'écriture restent posés sur le fond.

[0015] Une autre proposition, décrite par le document de brevet DE 102007040944 B4, consiste en un étui dans lequel une partie formant couvercle coulisse longitudinalement sur le fond de l'étui. Une telle configuration permet une double utilisation de l'emballage, soit à la manière d'une boîte en faisant coulisser entièrement le couvercle pour le retirer, soit à la manière d'un étui en faisant cou-

lisser partiellement le couvercle de manière à dégager seulement la partie terminale des instruments d'écriture rangés sur le fond de l'emballage.

[0016] De plus, la pièce formant ce fond est munie d'une charnière qui permet de plier son extrémité dégagée par un coulissement partiel du couvercle, et d'utiliser ainsi l'emballage ouvert comme un chevalet pour faciliter la préhension des instruments d'écriture. Cette proposition conserve toutefois divers inconvénients, en particulier la désolidarisation du couvercle par rapport au fond qui peut entraîner une perte du couvercle, ainsi que l'impossibilité d'incorporer un trou de suspension sur le fond de la boîte et aussi une stabilité aléatoire de l'ensemble dans la configuration en chevalet, dans laquelle l'emballage ne repose qu'en deux points sur son plan de support.

[0017] Une variante de cette proposition, conservant les mêmes inconvénients en ce qui concerne l'instabilité en configuration de chevalet, est divulguée dans le document de brevet EP 1072211 A2, ayant pour équivalent le document de brevet DE 199 34 428 C1.

[0018] Une dernière proposition est celle du document de brevet GB 946272, qui consiste en une boîte pour instruments d'écriture pourvue d'une partie relevable supportant les instruments d'écriture, la partie relevable pouvant être inclinée et maintenue par un volet pivotant pour former un chevalet.

[0019] Ainsi, la mise en place du chevalet nécessite le pliage coordonné de plusieurs éléments, ce qui peut s'avérer difficile pour un jeune enfant.

[0020] Surtout, dans une telle position relevée, les pointes des crayons de couleur ou autres instruments d'écriture présentent un danger, en cas de chute sur ces pointes ou d'autre contact accidentel avec celles-ci, notamment au cours de l'utilisation par un enfant en bas âge.

[0021] Or les articles de coloriage sont assimilés à des jouets et, de ce fait, doivent satisfaire aux prescriptions officielles relatives aux risques encourus par l'enfant ; en particulier, en Europe, de tels articles doivent remplir les conditions de la norme européenne EN71-3.

[0022] La présente invention vise à remédier aux inconvénients ci-dessus exposés, et elle a donc pour but de fournir un emballage perfectionné pour instruments d'écriture qui :

- soit durable dans le temps,
- offre une bonne visibilité et accessibilité aux instruments d'écriture, pour une préhension aisée et une facilité de rangement, notamment par une solution du type chevalet qui soit stable,
- conserve une liaison permanente entre toutes les parties de l'emballage, afin d'éviter toute perte, et
- permette l'incorporation d'un trou de suspension,

tout en satisfaisant aux normes de sécurité applicables, les risques de blessure devant être largement évités même en cas de chute sur l'emballage.

[0023] A cet effet, l'invention a pour objet une boîte

pour instruments d'écriture, en particulier pour crayons de couleur ou autres instruments de coloriage analogues, la boîte comprenant un fond de forme générale rectangulaire prévu pour recevoir une série d'instruments d'écriture disposés parallèlement sur un seul et même plan, et un couvercle relié par une charnière à un côté du fond, des moyens étant prévus pour le maintien temporaire du couvercle en position de fermeture relativement au fond, cette boîte étant caractérisée par le fait qu'elle comporte, monté pivotant autour d'un axe sur l'un des côtés du fond, un levier-chevalet qui lui-même comprend, à l'extérieur par rapport à son axe de pivotement, une languette d'appui et, à l'intérieur par rapport à son axe de pivotement, donc logée au-dessus d'une partie du fond, une palette munie de moyens de positionnement pour des instruments d'écriture rangés sur le fond, la palette étant déplaçable, par actionnement de la languette d'appui, entre une position abaissée contre le fond et une position relevée par rapport au fond.

[0024] Ainsi, lorsque le couvercle de la boîte est amené en position d'ouverture, une pression exercée manuellement sur la languette d'appui du levier-chevalet fait basculer ce levier-chevalet autour de son axe de pivotement, de sorte que sa palette se soulève et vient elle-même surélever les instruments d'écriture au-dessus du fond en les inclinant. Il devient alors aisé, pour l'utilisateur, de sélectionner un instrument d'écriture et de le prélever. Lorsque le levier-chevalet est abaissé, sa palette reposant sur le fond de la boîte, les instruments d'écriture reposent sur ce fond et peuvent bénéficier des moyens de positionnement, du genre gouttières, prévus sur ledit fond.

[0025] Des moyens de retenue, tels que des butées formées sur deux bords opposés du fond de la boîte, sont avantageusement prévus pour maintenir le levier-chevalet position abaissée contre le fond et en position relevée.

[0026] De préférence, sont aussi prévus des moyens de limitation du pivotement du levier-chevalet vers le haut, de manière à éviter la projection des instruments d'écriture hors de la boîte, même en cas d'appui brusque sur la languette du levier-chevalet. Ces moyens de limitation peuvent être constitués par des ergots solidaires du fond qui coopèrent avec des pattes latérales d'articulation du levier-chevalet, ces ergots étant prévus au-dessus de fentes dans lesquelles sont encliquetées les pattes d'articulation.

[0027] Dans la mesure où la languette d'appui du levier-chevalet dépasse à l'extérieur du fond, sur un côté de la boîte, cette languette peut être munie d'un trou pour la suspension de la boîte sur un présentoir, dans un lieu de vente.

[0028] Selon une caractéristique complémentaire, le couvercle de la boîte est relié au fond de cette boîte par une charnière agencée pour permettre une rotation d'environ 360° du couvercle par rapport au fond, permettant un repliage du couvercle sous le fond. Ainsi, en position d'ouverture, l'espace situé au-dessus du fond est parfait

tement dégagé notamment pour permettre l'accès au levier-chevalet et aux instruments d'écriture ; de plus le fond se trouve surélevé au-dessus du couvercle venu en position inférieure, et la boîte ouverte occupe une surface minimale, par exemple sur une table sur laquelle elle est posée.

[0029] Dans l'ensemble, la boîte pour instruments d'écriture, objet de l'invention, présente les avantages suivants :

- Grâce à son levier-chevalet, cette boîte facilite la prise manuelle des crayons de couleur ou autres instruments de coloriage analogues, tout en conservant l'encombrement et la présentation d'une boîte standard, avec positionnement et calage des crayons pour un rangement ordonné.
- Le système de chevalet s'applique sans difficulté à tous crayons, même usagés et dont la longueur est fortement réduite ; il suffit en effet à l'utilisateur de ranger les crayons raccourcis du côté de la palette, de sorte que ces crayons seront rehaussés lors de la rotation du levier-chevalet.
- Par sa réalisation en trois pièces seulement, à savoir le fond, le couvercle et le levier-chevalet, cette boîte reste de constitution simple et économique, et très facile d'utilisation même pour un jeune enfant, la mise en place du chevalet se faisant par une action manuelle unique et simple.
- La mise en place du chevalet s'effectue aussi sans altérer la stabilité de la boîte, laquelle peut toujours reposer à plat par son fond, ou par son couvercle si ce dernier est replié sous le fond grâce à une charnière autorisant une rotation de 360°.
- Grâce à ses butées et à son élasticité propre, le système de chevalet offre toute sécurité, car en cas de chute sur le levier-chevalet en position relevée, celui-ci s'abaisse automatiquement pour revenir en position horizontale de repos.
- L'incorporation d'un trou de suspension, ménagé dans une partie du levier-chevalet, est réalisable sans ajout de pièce supplémentaire.
- Réalisable en matière plastique moulée, et dépourvue de toute partie coulissante séparable, la boîte objet de l'invention constitue un produit durable, tout risque de perte d'une partie de cette boîte étant évité.

[0030] L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple, une forme d'exécution de cette boîte pour instruments d'écriture.

Figure 1 représente une boîte selon l'invention, vue en perspective et en position de fermeture,
Figure 2 est une vue en perspective de la boîte de la figure 1 en position d'ouverture complète,
Figure 3 représente, en perspective, le fond de cette boîte avec le levier-chevalet en position de repos,
Figure 4 représente, en perspective, le fond de la

même boîte avec le levier-chevalet en position relevée,

Figure 5 est une vue de détail, à échelle agrandie, de la région d'un angle du fond,

Figure 6 est une vue en coupe longitudinale de la boîte avec son levier-chevalet en position relevée.

[0031] Le dessin représente, à titre d'exemple, une boîte 1 pour crayons de couleur, qui est constituée d'un fond 2, d'un couvercle 3 et d'un levier-chevalet 4. La boîte 1, donc le fond 2 et le couvercle 3, possèdent ici une forme générale rectangulaire, avec des angles arrondis.

[0032] Le fond 2 comporte, intérieurement, une série de gouttières 5 parallèles, orientées longitudinalement (voir figures 3 et 4) qui constituent des moyens de positionnement et de calage pour une série de crayons de couleur 6, rangés à l'intérieur de la boîte 1 (voir figure 2).

[0033] Le couvercle 3 est relié au fond 2 de la boîte 1, sur un côté longitudinal du fond 2, par une charnière 7 permettant une rotation de 360° du couvercle 3 relativement au fond 2. A cet effet, la charnière 7 est réalisée comme une double charnière, combinant une charnière « mécanique » par exemple avec tourillons 8, permettant une première rotation d'environ 180°, et une charnière-film 9 permettant une seconde rotation d'environ 180°.

[0034] En position de fermeture (figure 1), le couvercle 3 recouvre entièrement le fond 2 et peut être maintenu dans cette position par une languette de fermeture 10 avec charnière-film, prévue sur le côté longitudinal du fond 2 opposé à la charnière 7. En position d'ouverture complète (figure 2), le couvercle 3 est replié sous le fond 2 et sert ainsi de socle à la boîte 1.

[0035] Dans la mesure où le couvercle 3 est réalisé dans une matière opaque, celui-ci peut comporter une ouverture ou fenêtre centrale 11, qui en position de fermeture (figure 1) laisse apparaître le contenu de la boîte 1, en l'occurrence les crayons de couleur 6 rangés à l'intérieur de cette boîte. Dans une variante, le couvercle 3 peut être transparent, auquel cas la fenêtre devient superflue.

[0036] Le levier-chevalet 4 est articulé sur le fond 2 de la boîte 1 autour d'un axe de pivotement A, disposé suivant un côté transversal du fond 2. Ce levier-chevalet 4 comporte, d'une part, une languette d'appui 12 qui dépasse à l'extérieur du fond 2, sur un côté de la boîte 1, et d'autre part, une palette 13 qui s'étend vers l'intérieur de la boîte 1, au-dessus d'une partie du fond 2. La languette d'appui 12 et la palette 13 se situent ainsi de part et d'autre de l'axe de pivotement A du levier-chevalet 4.

[0037] Dans la languette d'appui 12 du levier-chevalet 4, située à l'extérieur de la boîte 1, est ménagé un trou de suspension 14 de forme normalisée, adaptée pour la suspension de la boîte 1 à une broche d'un présentoir de vente.

[0038] Sur la face supérieure de la palette 13 du levier-chevalet 4, est ménagée une série de gouttières 15 parallèles, en correspondance avec les gouttières 5 du fond 2, les gouttières 15 étant notamment présentes vers le

bord extrême de la palette 13.

[0039] Des nervures séparatrices et/ou de renfort 16, éventuellement situées en correspondance avec certaines des gouttières 15, peuvent encore être prévues à la jonction de la languette d'appui 12 et de la palette 13, pour rigidifier le levier-chevalet 4 et assurer la planéité de la palette 13.

[0040] Comme le montre plus en détail la figure 5, la palette 13 du levier-chevalet 4 comporte deux encoches latérales 17 opposées, prévues pour coopérer respectivement avec deux butées 18 formées en position correspondante sur les deux bords longitudinaux opposés du fond 2, pour constituer (comme détaillé plus bas) des moyens de retenue qui maintiennent le levier-chevalet 4 en position abaissée contre le fond 2 et aussi en position relevée.

[0041] Pour le montage pivotant du levier-chevalet 4, celui-ci comporte deux pattes latérales d'articulation 19 qui viennent s'encliquer dans des fentes correspondantes du fond 2, aménagées dans deux paliers 20 situés vers deux angles consécutifs de ce fond 2.

[0042] Au-dessus de ces fentes sont prévus respectivement, sur les paliers respectifs 20, des ergots 21 qui, coopérant avec les pattes d'articulation 19, constituent des moyens de limitation du pivotement du levier-chevalet 4 vers le haut.

[0043] Le fonctionnement et l'utilisation de la boîte 1, précédemment décrite, s'effectuent comme suit ;

[0044] En position de fermeture (figure 1), la boîte 1 contient des crayons de couleur 6, positionnés sur son fond 2 et aussi sur la palette 13 du levier-chevalet 4, grâce aux gouttières 5 et 15. Le levier-chevalet 4 se trouve alors en position de repos, sa palette 13 s'appliquant à plat contre le fond 2 et se trouvant retenue dans cette position abaissée par les deux butées 18 situées au-dessus d'elle. La languette de fermeture 10 est mise en place et assure le maintien du couvercle 3 dans sa position de fermeture.

[0045] Pour accéder aux crayons de couleur 6, l'utilisateur ouvre la languette de fermeture 10, libérant ainsi le couvercle 3. L'utilisateur peut alors, au choix, faire pivoter le couvercle 3 sur seulement 180° pour l'amener sur le côté du fond 2, ou faire pivoter ce couvercle 3 sur 360° pour l'amener au-dessous du fond 2, comme l'illustre la figure 2.

[0046] Pour faciliter l'accès aux crayons de couleur 6 et la préhension de ceux-ci, l'utilisateur peut alors actionner la languette d'appui 12 du levier-chevalet 4, en enfonçant ladite languette de telle sorte que le levier-chevalet 4 effectue une rotation autour de l'axe de pivotement A, amenant sa palette 13 dans une position inclinée vers le haut, au-dessus du fond 2.

[0047] Le pivotement du levier-chevalet 4 vers le haut est limité par la coopération des pattes latérales d'articulation 19 de ce levier-chevalet 4 avec les ergots 21, ce qui évite la projection des crayons de couleur 6 hors de la boîte 1.

[0048] Lorsque l'effort de poussée sur la languette

d'appui 12 du levier-chevalet 4 est relâché, ce levier-chevalet 4 retombe et sa palette 13 vient prendre appui sur les deux butées 18. La palette 13 se trouve ainsi retenue en position inclinée, comme le montre la figure 4, de sorte que les crayons de couleur 6 occupent eux aussi une position inclinée, en s'appuyant d'une part sur le fond 2 à l'opposé du levier-chevalet 4, et d'autre part sur le bord extérieur de la palette 13 - voir aussi la figure 6.

[0049] Pour ramener le levier-chevalet 4 dans sa position initiale de repos, après utilisation des crayons de couleur 6 et avant de refermer la boîte 1, il suffit à l'utilisateur d'exercer une pression manuelle sur les crayons de couleur 6, de préférence au niveau des gouttières 15 de la palette 13. Lorsque la pression ainsi exercée est supérieure à l'effort de retenue du levier-chevalet 4 par les butées 18, la palette 13 échappe à ces butées 18 et revient à sa position basse.

[0050] Ce fonctionnement est aussi obtenu dans le cas où une poussée accidentelle, orientée vers le bas, s'exerce sur le levier-chevalet 4 occupant sa position relevée. Ainsi, en cas de chute sur les pointes des crayons de couleur 6, ces crayons se rétractent automatiquement avec la palette 13 vers le fond 2 de la boîte 1, pour éviter toute blessure lors d'une telle chute.

[0051] Il est à noter que les encoches 17 aménagées sur la palette 13 du levier-chevalet 4 permettent le passage de celui-ci sans obstacle devant les butées 18, que ce soit lors du relevage du levier-chevalet 4 ou lors de son abaissement volontaire ou accidentel, tel que décrit ci-dessus.

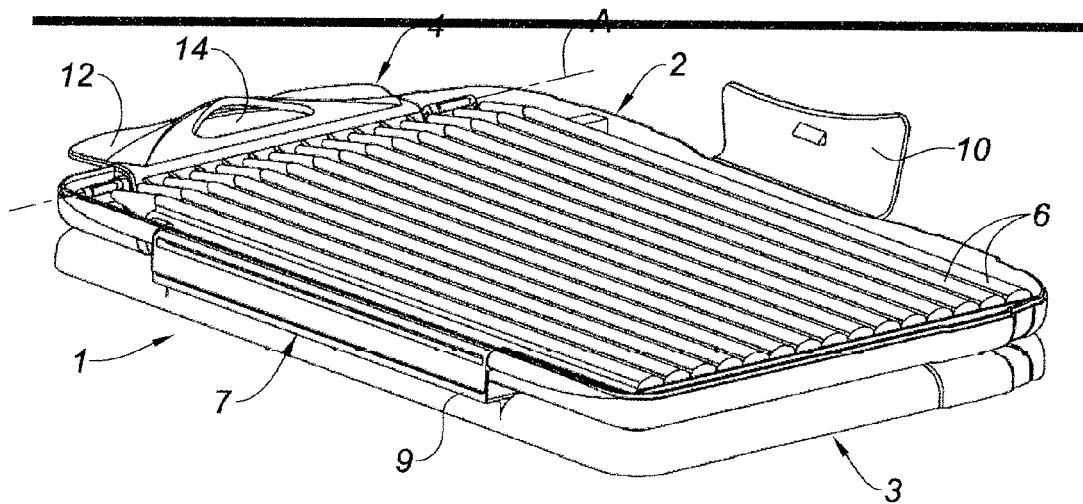
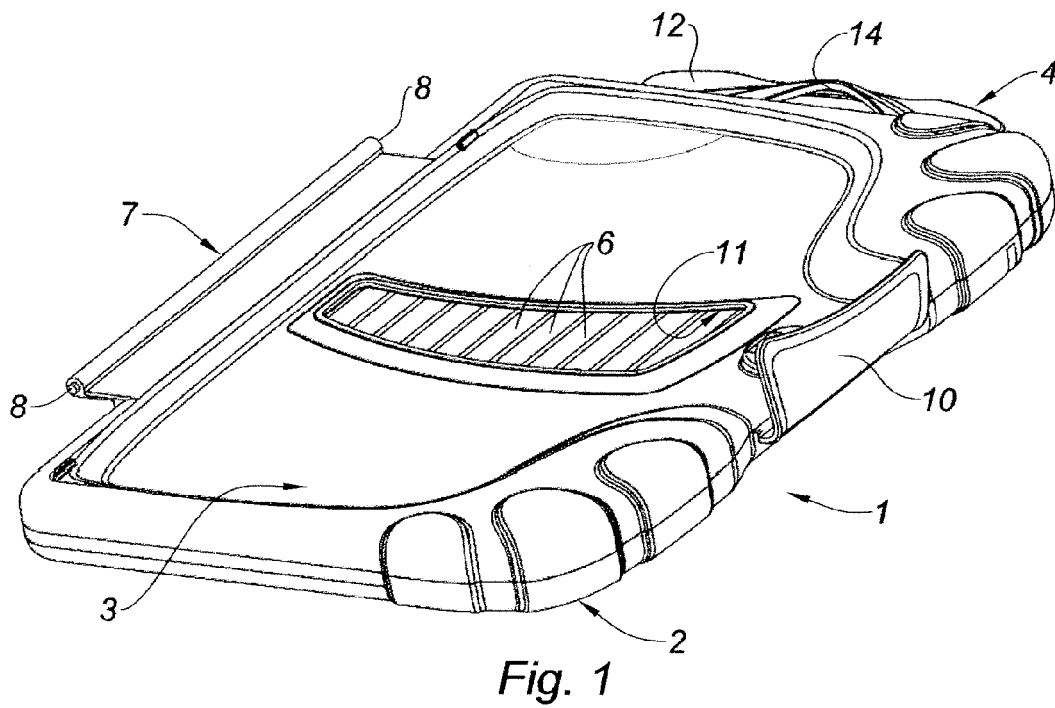
[0052] On ne s'écarterait pas du cadre de l'invention, telle que définie dans les revendications annexées :

- par des modifications du détail des formes du fond et du couvercle de la boîte,
- par le recours à tous moyens équivalents, en particulier pour la réalisation des articulations et des diverses butées,
- par une destination de la boîte à tous genres d'instruments d'écriture et en particulier de coloriage : crayons de couleur, stylos à bille, stylos « feutre », crayons « cire » etc, la boîte pouvant contenir des instruments d'écriture plus ou moins nombreux.

Revendications

1. Boîte pour instruments d'écriture, en particulier pour crayons de couleur ou autres instruments de coloriage analogues, la boîte (1) comprenant un fond (2) de forme générale rectangulaire prévu pour recevoir une série d'instruments d'écriture (6) disposés parallèlement sur un seul et même plan, et un couvercle (3) relié par une charnière (7) à un côté du fond (2), des moyens (10) étant prévus pour le maintien temporaire du couvercle (3) en position de fermeture relativement au fond (2), **caractérisée en ce qu'elle** comporte, monté pivotant autour d'un axe (A) sur

- l'un des côtés du fond (2), un levier-chevalet (4) qui lui-même comprend, à l'extérieur par rapport à son axe de pivotement (A), une languette d'appui (12) et, à l'intérieur par rapport à son axe de pivotement (A), donc logée au-dessus d'une partie du fond (2), une palette (13) munie de moyens de positionnement (15) pour des instruments d'écriture (6) rangés sur le fond (2), la palette (13) étant déplaçable, par actionnement de la languette d'appui (12), entre une position abaissée contre le fond (2) et une position relevée par rapport au fond (2). 5
2. Boîte pour instruments d'écriture selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** lesdits moyens de positionnement sont constitués par une série de gouttières (15) parallèles, ménagée sur la palette (13), les gouttières (15) étant notamment présentes vers le bord extrême de la palette (13). 10
3. Boîte pour instruments d'écriture selon la revendication 1 ou 2, **caractérisée en ce que** des moyens de retenue (17, 18) sont prévus pour maintenir le levier-chevalet (4) en position abaissée contre le fond (2) et en position relevée. 20
4. Boîte pour instruments d'écriture selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** lesdits moyens de retenue sont constitués par des butées (18) formées sur deux bords opposés du fond (2). 25
5. Boîte pour instruments d'écriture selon la revendication 4, **caractérisée en ce que** la palette (13) du levier-chevalet (4) comporte deux encoches latérales (17) opposées, prévues pour coopérer respectivement avec les butées (18) formées en position correspondante sur ses deux bords longitudinaux opposés au fond (2). 30
6. Boîte pour instruments d'écriture selon l'une des revendications 3 à 5, **caractérisée en ce que** sont aussi prévus des moyens (19, 21) de limitation du pivotement du levier-chevalet (4) vers le haut. 35
7. Boîte pour instruments d'écriture selon la revendication 6, **caractérisée en ce que** les moyens de limitation du pivotement du levier-chevalet (4) vers le haut sont constitués par des ergots (21) solidaires du fond (2) qui coopèrent avec des pattes latérales d'articulation (19) du levier-chevalet (4), ces ergots (21) étant prévus au-dessus de fentes dans lesquelles sont encliquetées les pattes d'articulation (19). 40
8. Boîte pour instruments d'écriture selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisée en ce que** la languette d'appui (12) du levier-chevalet (4), dépassant à l'extérieur du fond (2), sur un côté de la boîte (1), est munie d'un trou de suspension (14). 45
9. Boîte pour instruments d'écriture selon l'une des revendications 1 à 8, **caractérisée en ce que** le couvercle (3) est relié au fond (2) par une charnière (7) agencée pour permettre une rotation d'environ 360° du couvercle (3) par rapport au fond (2), permettant un repliage du couvercle (3) sous le fond (2). 50
10. Boîte pour instruments d'écriture selon la revendication 9, **caractérisée en ce que** le couvercle (3) est relié au fond (2) par une double charnière (7), combinant une charnière mécanique (8) permettant une première rotation d'environ 180°, et une charnière-film (9) permettant une seconde rotation d'environ 180°. 55



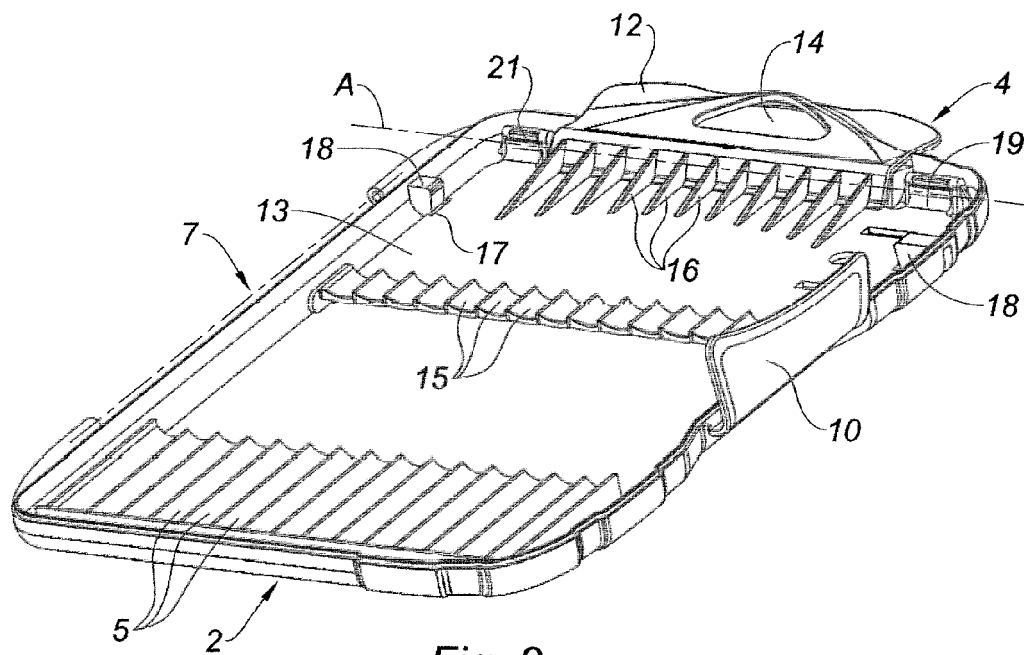


Fig. 3

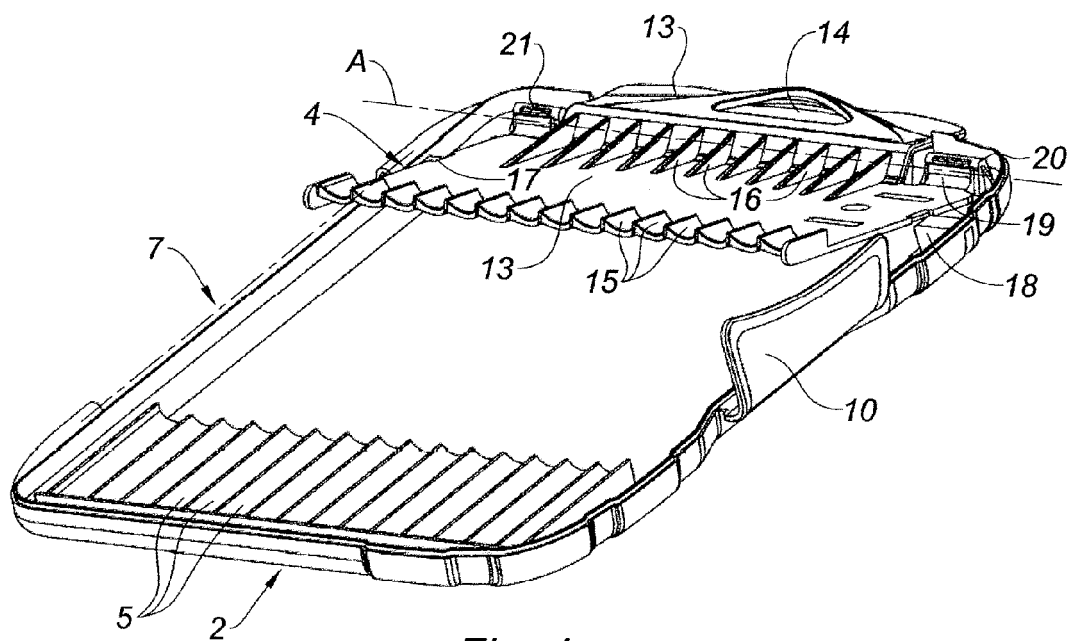


Fig. 4

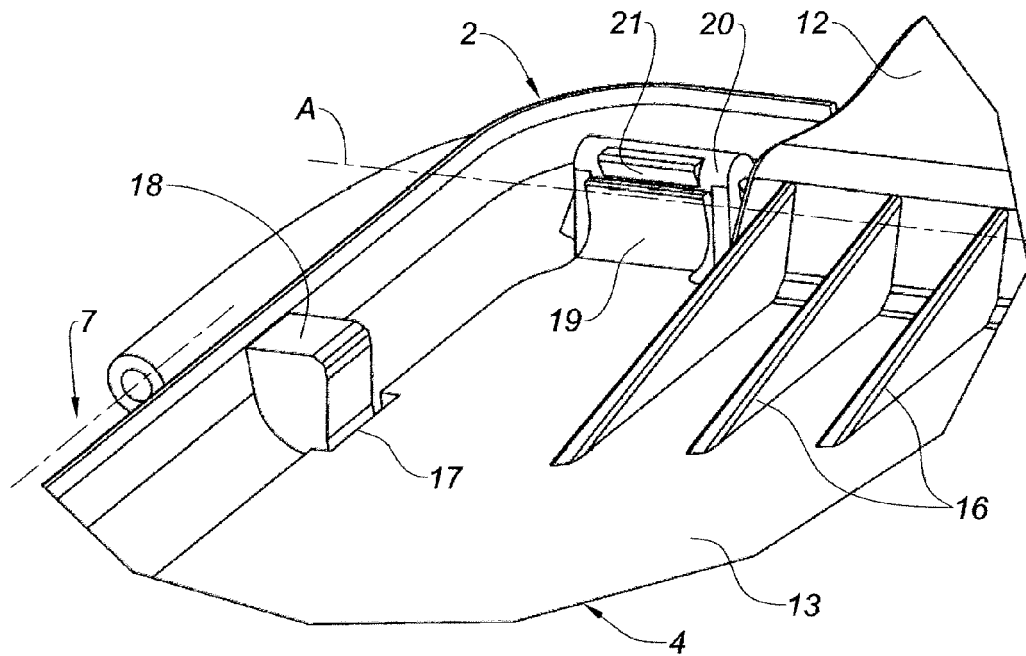


Fig. 5

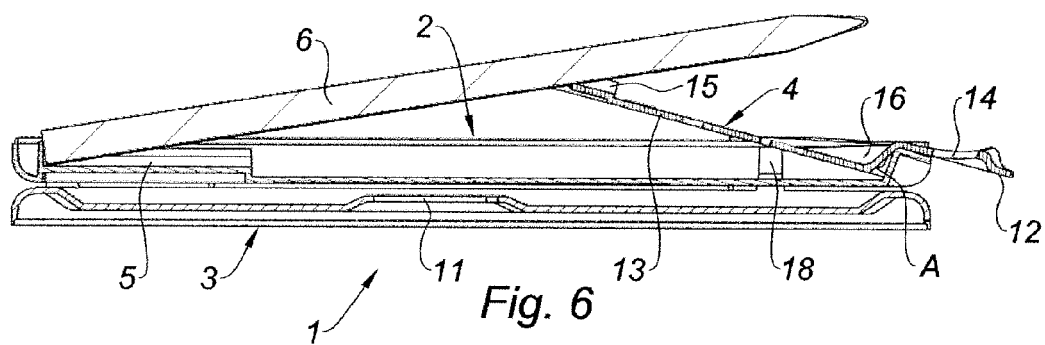


Fig. 6



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 12 17 1155

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	DE 199 34 428 C1 (STAEDTLER FA J S [DE]) 4 janvier 2001 (2001-01-04) * colonne 2, ligne 16-59; figures 1, 2 * -----	1-10	INV. A45C11/34 B65D85/28
A	GB 2 075 429 A (GRAY MALCOLM STUART) 18 novembre 1981 (1981-11-18) * page 1, ligne 50-112; figures 1, 2 * -----	1-10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A45C B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 12 juillet 2012	Examineur Cazacu, Corneliu
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

 1
EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 12 17 1155

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

12-07-2012

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 19934428 C1	04-01-2001	AT 388648 T	15-03-2008
		DE 19934428 C1	04-01-2001
		DK 1072211 T3	14-07-2008
		EP 1072211 A2	31-01-2001
		ES 2303502 T3	16-08-2008
		HK 1036389 A1	21-11-2008
		JP 3517635 B2	12-04-2004
		JP 2001061532 A	13-03-2001
		PT 1072211 E	24-06-2008
		US 6364100 B1	02-04-2002

GB 2075429 A	18-11-1981	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 1584257 A2 [0013]
- EP 0823227 A2 [0014]
- DE 102007040944 B4 [0015]
- EP 1072211 A2 [0017]
- DE 19934428 C1 [0017]
- GB 946272 A [0018]